13 avenue Léo Lagrange 25000 Besançon - tubnocturne@gmail.com

Règlement du Trail Urbain de Besançon (TUB)

Samedi 7 novembre 2026 – Besançon – Distances 8, 14 ou 22 km

Organisateur :

Le Trail Urbain de Besançon est organisé par la commission Trail du Club Alpin Français de Besançon.

Il s'agit de la 11ème édition du TUB qui fête cette année le 12ème anniversaire de sa création, après l'annulation de l'édition 2020 pour cause de pandémie.

Une partie des bénéfices de l'édition 2026 sera redistribuée à une ou plusieurs associations sélectionnées par le club organisateur.

Pour l'édition 2026, le CLUB ALPIN FRANÇAIS de Besançon a noué, notamment, un partenariat avec l'association « Les greffés sportifs franc-comtois – Revivre par le sport » ; il continuera par ailleurs à soutenir le programme « Les Sommets du Haut-Doubs » une action régionale développée avec Semons l'Espoir (https://www.facebook.com/semonslespoirmdf/?locale=fr_FR).

Ces soutiens prendront différentes formes, allant du partage des bénéfices de l'événement TUB 2026 jusqu'à l'implication des membres du CAF, pratiquants et encadrants, dans les initiatives que les associations prendront pour promouvoir leur action et accomplir leur mission dans les meilleures conditions.

L'Épreuve :

Les courses auront lieu samedi 7 novembre 2026

Départ : Gymnase de la Malcombe, complexe sportif Michel Vautrot, avenue François Mitterrand

- départ à 18 H 45 pour le 22 km - à 19 H 00 pour le 14 km – 19h30 pour le 8 km - Briefing 15 minutes avant chaque départ

- arrivée : au même endroit, gymnase de la Malcombe.

Format d'épreuve : course à pied en individuel avec dossard et chronométrage, parcours mixtes urbain dans les rues de Besançon et trail sur les sentiers de Chaudanne et Rosemont (8 km et 14 km), Planoise (14 et 22 km), Chapelle des Buis et Beure (22 km).

Reconduit en 2026 : le challenge « LIP Himalaya » sur un segment « Montée Petit Chaudanne», commun aux 3 parcours.

Vous pouvez consulter les informations des parcours sur le site internet dédié ainsi que vous inscrire aux différentes courses en allant sur www.trailurbainbesancon.com.

Vous trouverez également un lien en vous connectant au site du CAF http://besancon.ffcam.fr/

Modalités d'inscription :

Par internet uniquement. Pour les trois parcours, 8, 14 km et 22 km, se rendre sur le site d'inscription : http://www.even-outdoor.com.

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire. Vous pouvez vérifier la validité de votre inscription sur ce même site, et recevrez un email confirmant votre statut.

Date limite d'inscription en ligne : 3/11/2026 à minuit, dans la limite des places disponibles.

Inscriptions le jour-même de la course, dans la limite des places disponibles, avec une majoration de 5 euros par inscription, de 17 H 00 à 18 H 00, dans le gymnase de la Malcombe, complexe sportif Michel Vautrot, avenue François Mitterrand.

Compte-tenu du nombre de places limitées (1500 participants au total, avec une répartition 33/33/33 entre les trois parcours, 8/14/22 km), nous vous invitons à vous inscrire en ligne le plus tôt possible.

Droits d'inscription :

Les droits d'inscription comprennent :

- la participation aux courses, le cadeau coureur, le ravitaillement solide et liquide en cours de parcours ainsi qu'à l'arrivée (avec respect contraintes sanitaires liées en vigueur), les services de secours.

Tarifs d'inscription :

- 22 euros pour le trail 22 km jusqu'au 11/10/2026 puis 24 euros après cette date, auxquels il faut ajouter les frais d'inscription du gestionnaire du site internet prestataire.

- 14 euros pour le trail 14 km jusqu'au 11/10/2026 puis 16 euros après cette date, auxquels il faut ajouter les frais d'inscription du gestionnaire du site internet prestataire.

- 9 euros pour le trail 8 km jusqu'au 11/10/2026 puis 11 euros après cette date, auxquels il faut ajouter les frais d'inscription du gestionnaire du site internet prestataire.

La possibilité de profiter d'un plat chaud, à l'arrivée, sous la forme d'un service de « Juju Pasta » (pâtes artisanales bio/locales, recette spéciale pour sportif, sauce Bio base tomate et Comté râpé), sera proposée en option au tarif de 9 €.

Dispositions générales :

Course à pied hors stade ouverte à toute personne, homme et femme, âgée de plus de 16 ans minimum pour le parcours de 8 km, de 18 ans pour le parcours de 14 km et de 20 ans pour le parcours de 22 km, qu'elle soit licenciée ou non.

Les coureurs mineurs (au jour de la course) doivent fournir une autorisation parentale obligatoire pour le retrait des dossards.

Conformément aux dispositions prévues par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), pour les épreuves de course à pied, seule la présentation, lors de l'inscription :

- **D'une licence FFA en cours de validité,**
- **Ou d'un PPS (parcours de prévention santé) valide,**

permet de satisfaire à l'obligation réglementaire préalable à la participation.

Il est utile de rappeler que le PPS, s'il a été établi après le 1er janvier 2026, est désormais valable un an à compter de sa date de validation sur la plateforme officielle de la FFA.

Les certificats médicaux ne sont pas valables.

Nous vous recommandons de déposer votre justificatif (licence FFA, PPS) sur le site internet lors de votre inscription.

Ces documents, licence FFA ou PPS, devront également être produits lors du retrait des dossards.

Une copie de ces documents sera éventuellement conservée par l'organisation comme preuve en cas d'accident.

Les inscriptions seront closes dès que la jauge totale de 1500 coureurs atteinte pour l'ensemble des courses.

Modification d'inscription (changement d'épreuve) :

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage, **aucun remboursement.**

- D'une course vers une course à plus fort kilométrage, **paiement de la différence** en tenant compte de la date des changements de tarifs.

Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail à l'organisation (tubnocturne@gmail.com) au plus tard le 5 novembre 2026 et seront traitées dans la limite des dossards disponibles. **Aucune modification ne sera possible le jour de la course.**

Annulation :

En cas de force majeure, pandémie, évènement climatique, catastrophe naturelle, ou toute autre

circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'événement climatique ou de catastrophe naturelle prise par l'organisation le coureur aura la possibilité de conserver son inscription pour le report de course ou de **demander un remboursement sous quinzaine de jours**, à partir de l'annonce de l'annulation.

Dans le cas d'une annulation de l'épreuve **par l'organisation ou/et les services préfectoraux,** le remboursement du prix de l'inscription revenant à l'organisateur sera intégral, c'est-à-dire qu'aucune somme ne sera retenue par l'organisateur sur le prix de l'inscription (9 ou 11 € pour le 8 km - 14 et 16 € pour le 14 km, 22 et 24 € pour le 22 km). Par contre, le gestionnaire du site d'inscription qui sera chargé du règlement sécurisé du remboursement ne remboursera pas le montant des frais d'inscription lui revenant et en sus « précomptera » une commission de 2 euros pour couvrir ses frais de remboursement bancaire.

En dehors de ces raisons, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Déroulement de la course :

Parcours : Les parcours sont entièrement balisés. Les 3 parcours du TUB 2026 (8, 14 et 22 km) seront disponibles sur le site internet dédié à la course (www.trailurbainbesancon.com), et accessible via http://besancon.ffcam.fr/.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre momentanément la course sur des secteurs courts et ciblés afin de fluidifier la circulation routière. Elle se réserve également le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de travaux urbains, gêne au transport en commun, inondations des passages sur berges, travaux forestiers, fragilité massifs forestiers.

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur le fait que les parcours de 14 et 22 km, techniques, physiques et parfois engagés, s'adressent uniquement aux coureurs confirmés dans la pratique du trail.

Le Challenge LIP Himalaya :

Les meilleures performances, sur le segment chronométré de la montée du Petit Chaudanne (voir photo début et fin du segment en fin de règlement) seront récompensées.

3 classements seront établis, en mixant les temps de tous les concurrents, quel que soit le parcours sur lequel ils se sont engagés, 8, 14 ou 22 km.

Des montres LIP Himalaya récompenseront les 3 meilleures performances : le meilleur temps homme, le meilleur temps femme, le meilleur temps jeune (femmes et hommes confondus).

Organisation des départs : le départ des trois courses s'effectuant depuis **l'aire située à l'arrière du gymnase de la Malcombe,** les coureurs, après avoir retiré leur dossard et déposé leur sac de course éventuellement, devront se rendre sur l'allée balisée où sera installée la ligne de départ. Le respect des consignes éventuelles de distanciation devra être suivi scrupuleusement. Chaque participant devra prendre connaissance des consignes de course 15 minutes avant le départ de chaque course, comme évoqué plus haut.

- 18 h 45 : départ des coureurs du 22 km (par vagues si la réglementation l'impose)
- 19 h 00 : départ des coureurs du 14 km (par vagues si la réglementation l'impose)
- 19 h 30 : départ des coureurs du 8 km (par vagues si la réglementation l'impose).

Consignes lors de la course : soucieux des valeurs partagées par les pratiquants du trail, le coureur s'engage à respecter les bénévoles de la course (contrôleurs, signaleurs, ravitailleurs, bénévoles remise cadeaux, dépôt remises sacs coureurs…) ainsi que les autres coureurs.

Les concurrents devront se conformer aux règles de circulation et respecter le code de la route sur toutes les sections du parcours empruntant les voies de circulation. Les coureurs doivent venir en aide à tout participant qui se trouverait en danger et s'engage à en informer rapidement les organisateurs ou les secours. Un numéro de secours en cas d'urgence sera imprimé sur chaque dossard.

1 barrière horaire de « shuntage » sera prévue par l'organisation sur le parcours 22 km permettant aux moins rapides de pouvoir terminer leur course en réduisant la distance parcourue. **Cette barrière horaire sera située avant la montée vers le Fort de Planoise, à 21h45 et permettra de rallier directement l'arrivée à la Malcombe.**

Il est demandé de ne jeter aucun emballage ni détritus sur la totalité du parcours par respect de la nature et pour la propreté de l'espace public urbain et privé.

Tout manquement avéré à cette disposition pourra amener à la disqualification directe.

Les bâtons de trail seront autorisés sur les trois parcours ; l'organisateur préconise néanmoins leur utilisation dans les portions les plus accidentées et sans que cela ne puisse présenter de risque quelconque pour les autres concurrents.

Ravitaillement : les coureurs du 8 km effectueront le parcours **en autonomie complète**, seul un ravitaillement en cours de course est prévu pour les 14 et 21 km.
Il y aura évidemment un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée des trois parcours au gymnase de la Malcombe.

Matériel à prévoir :

L'utilisation d'une réserve d'eau personnelle est obligatoire (500 ml min). Etre muni de son propre gobelet ou de sa gourde est obligatoire, la dotation en gobelets prévue par l'organisation étant strictement limitée au ravitaillement de l'arrivée.

Ces 3 parcours de trail se déroulant de nuit, en zone urbaine mais aussi en forêt, **prévoir obligatoirement un système d'éclairage nocturne type lampe frontale suffisamment puissant**.

Le port de vêtements à **bandes réfléchissantes** facilitant la visibilité par les automobilistes **est impératif.**

Compte tenu de la saison, pensez à adapter votre tenue aux conditions météorologiques (vêtement de pluie, chaussures adaptées...).

Prévoir des épingles à nourrices ou une ceinture à dossard pour fixer ce dernier à vos vêtements (non fournies par l'organisation).

Animation :

Votre inscription vous donne droit au bénéfice :

- Au départ, de l'échauffement musical,
- A l'arrivée, à l'intérieur du gymnase de la Malcombe, de l'animation d'après course (concert orchestre – tirage Photo booth - massages par école de kinés).

Parkings :

Les parkings de la Malcombe et des environs sont gratuits.

Nous vous conseillons de vous garer sur les différentes possibilités de stationnement du complexe de la Malcombe mais aussi du secteur (Rosemont, parking relais tramway, Micropolis…) et de vous rendre au départ, soit par les transports en commun, soit en courant en commençant votre échauffement.

Tout stationnement irrégulier sera susceptible d'être verbalisé.

Sécurité :

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un membre de l'organisation ou à un poste de contrôle, qui assurera le retour du dossard vers l'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler en cas de conditions météorologiques trop défavorables.

Secours :

Le dispositif prévisionnel de secours (DPS) sera assuré par la Croix Rouge sur le parcours (équipe mobile) et à l'arrivée (poste de secours installé à l'intérieur du gymnase de la Malcombe. Toutefois, en cas de blessures ou lésions, le participant sera acheminé vers le CHU de Besançon soit par les Pompiers soit par la Croix Rouge.

Accompagnateurs :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (vélo inclus) ne sera autorisé sur le parcours, les aires de départ et d'arrivée. Les accompagnateurs ne doivent pas s'alimenter sur le ravitaillement d'arrivée.

Un contrôle « Vigipirate » est susceptible d'être mis en place au niveau du complexe de la Malcombe par des agents de sécurité assermentés.

Assurance et responsabilités :

- Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de la société AXA Assurance France IARD garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
- Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité du CAF de Besançon sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

Droit à l'image :

Par son inscription, tout coureur autorise l'organisation ou ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Retrait des dossards :

- **Soit du jeudi 5 au samedi 7 novembre 2026 avant 12h00, au magasin Pro du Sport 13 rue Pasteur à Besançon (horaires d'ouverture : 10-12h00 et 14-19h00)**
- **Soit le samedi 7 novembre 2026, à partir de de 14 h 00 et jusqu'à 18 h 30, au gymnase de la Malcombe, complexe Michel Vautrot, avenue François Mitterrand.**

Si vous devez récupérer un dossard pour un tiers, merci de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de la Licence FFA ou du PPS de la personne concernés, si non déposé sur le site d'inscription.

Le dossard devra être entièrement visible 15 minutes avant chaque départ (pendant le briefing d'avant course sur l'aire de départ) et sur la totalité du parcours.

Sacs coureurs :

Un service de sac coureur sera mis à disposition, matérialisé par un stand de dépôt installé à l'arrière du gymnase de la Malcombe, entrée centrale. Les participants pourront y déposer leurs changes dans un sac personnel récupérable par les coureurs à leur arrivée. **Néanmoins, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires ou d'objets**. **Elle se réserve aussi le droit de ne pas transporter les sacs trop volumineux ou trop lourds (vol : max 15 l**).

L'organisation se réserve le droit de demander l'ouverture des sacs dans le cadre de Vigipirate.

Conditions générales :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance du règlement, des spécificités de la pratique de l'activité trail, s'y être préparé physiquement en conséquence et l'accepte sans réserve. Contact : tubnocturne@gmail.com

Distanciation physique :

- **Règles retenues pour garantir la distanciation physique et l'espace par personne**
 - Consignes données aux coureurs : respecter la distanciation sur l'aire de départ.
 - Pose de barrières sur toute la zone de départ et d'arrivée.
 - Création, par barrièrage et si nécessaire, de flux de distanciation (entrées sorties concurrents) et flux spectateurs éventuels, pour l'arrivée, par la pose de barrières,

- A l'arrivée, isolement des concurrents dès le franchissement de l'arche d'arrivée par la pose de barrières.

- **Hygiène des lieux :**
 - Des dispositions seront prises pour l'aération, le nettoyage et la désinfection des locaux (surfaces et objets touchés, sanitaires et vestiaires Malcombe, toilettes sèches Trivial compost à l'arrière du gymnase à proximité de l'aire de départ) de retrait des dossards, de dépôt et retrait des sacs coureurs.
 - Possibilités de vestiaire, et douches à l'arrivée.
 - Mise en place de poubelles à ouverture non manuelle et avec double ensachement dans les locaux de retrait dossards, au sein du complexe de la Malcombe (départ, arrivée, ravitaillement, retraits sacs et buvettes) pour recueillir les déchets.





Début du segment « HIMALAYA »
rue du Petit Chaudanne





Fin du segment « HIMALAYA »
rue du Petit Chaudanne